

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

1- TRANSPORT

Il s'effectue en autocar, le groupe est directement pris en charge au point de rendez-vous avec l'organisateur. Sauf conditions particulières, le car reste à la disposition du groupe pendant tout le séjour selon le forfait kilométrique indiqué sur le contrat et dans le respect de la législation en vigueur. Dans certain cas le transport peut s'effectuer en train ou en avion, prendre en compte alors les conditions particulières indiquées sur le contrat.

2 – L'HEBERGEMENT

Il peut se faire en hôtel, en auberge de jeunesse, en familles ou en centre d'accueil collectif. A l'étranger, l'hébergement en famille offre des possibilités d'exploitations pédagogiques plus avantageuses et libère l'encadrement le soir. Les sorties le soir sans adultes sont interdites. Le groupe doit se conformer aux habitudes de l'accueillant.

3 – LES REPAS

Les repas sont pris soit dans les familles, soit dans les restaurants-cafétérias ou sous forme de paniers repas. Consultez attentivement votre contrat d'inscription.

NB : pour les séjours à l'étranger, les déjeuners sont généralement pris sous forme de panier repas.

4 – PROGRAMMES ET VISITES

Les programmes cités ne sont que des propositions. L'enseignant peut aménager son projet personnel.

Les visites peuvent être incluses et réservées par nos soins mais la demande doit être faite à l'inscription.

Une fois réservées, les visites ou options payantes ne peuvent être annulées. Celles-ci ne sont pas remboursables en cas de désistement d'un ou plusieurs participants et ce, quel que soit le motif.

5 – L'ENCADREMENT

Les éventuelles gratuités accordées sont conformes à la législation, et peuvent dans certains cas prendre en compte la totalité de l'encadrement. Ceux-ci doivent être membres de l'enseignement, parents d'élève ou diplômés pour cette activité. Consultez les conditions du devis.

6 – ASSURANCE – ASSISTANCE - ANNULATION

Une assurance assistance et rapatriement est incluse dans nos prix. Durant le transport, les bagages sont assurés à concurrence de 457,35€ par participant dans l'autocar. Une assurance annulation (incluant les épidémies) peut être souscrite jusqu'à 31 jours avant le départ, moyennant un supplément, possibilité d'ajouter en option une garantie attentat, fermetures d'aéroports et catastrophes naturelles. (Conditions sur demande).

Un dépliant résumant les clauses précises vous sera alors remis.

7 – LES EFFECTIFS

Pour les groupes de petits effectifs, nous consulter car chaque projet peut faire l'objet d'une étude particulière. Un autre groupe peut être intéressé par le même projet que vous, certains moyens peuvent alors être mis en commun.

Dans tous les cas nous pouvons établir, sans frais, un programme personnalisé et un tarif en conséquence.

8 – DESISTEMENT

a) Annulation d'un groupe complet :

Plus de 45 Jours avant le départ, Concept Séjours retient le montant de l'acompte

45 Jours et moins, avant le départ, Concept Séjours retient 50% des frais de participation.

Moins de 10 Jours avant le départ, Concept Séjours retient la totalité des frais de participation, tous les frais ayant alors été engagés (transport, bateau, hébergement).

b) Annulation d'un ou plusieurs participants :

Plus de 45 Jours avant le départ, tout désistement sera facturé à hauteur de 35% avec calcul du prix si besoin, selon le nouvel effectif.

45 jours et moins, avant le départ, Concept Séjours retient 50% des frais de participation.

Moins de 10 Jours avant le départ, Concept Séjours retient la totalité des frais de participation, dans tous les cas y compris la maladie.

Dans le cas précis d'un séjour en avion, nous ne rembourserons pas les billets après leur émission, les autres prestations du séjour restent soumises aux conditions décrites ci-dessus.

NB : il est conseillé de constituer une liste d'attente car un remplacement est toujours admis (seul dans le cas d'un billet d'avion, même un changement de nom peut entraîner des frais).

9 – TARIFS

Ne sont compris dans le prix, que les éléments précisés explicitement dans le contenu de la prestation.

Le tarif des accompagnateurs (hors éventuelles gratuités) peut être égal, supérieur ou inférieur aux prix des élèves. Les élèves de plus de 18 ans doivent souvent s'acquitter d'un supplément. Dans tous les cas, consulter les conditions du contrat.

10 – CONFIRMATIONS

SEJOUR A L'ETRANGER : Elles doivent être faites le plus tôt possible et au plus tard 2 mois avant le départ (sauf accord préalable) et être accompagnées d'un acompte de 25% par élève. Le solde doit être versé 5 semaines avant la date du départ.

SEJOUR EN FRANCE : Elles doivent être faites le plus tôt possible et au plus tard 1 mois avant le départ (sauf accord préalable) et être accompagnées d'un acompte de 25% par élève. Le solde doit être versé 3 semaines avant la date du départ.

11 – MODALITES D'INSCRIPTION

Après accord de votre part sur les conditions, un contrat d'inscription vous sera adressé en 2 exemplaires, dont un sera à nous retourner, signé dans les meilleurs délais, accompagné de votre acompte. Les réservations ne seront engagées qu'après retour de ces documents. De même, toute réservation de prestation supplémentaire après conclusion d'un premier contrat devra faire l'objet d'une demande écrite et de notre bon pour accord.

12 – ANNULATION ET MODIFICATION

Nous nous réservons toujours le droit d'annuler ou de modifier un séjour en cas d'événements graves (grèves, incendies, désistement, etc).

13 – SPECIFICITES DU SERVICE CONCEPT SEJOURS.

Sur la base de 48 élèves et 4 accompagnateurs, et pour un séjour de 3 pensions complètes minimum, nous offrons aux établissements qui nous ont fait confiance durant l'année scolaire précédente, une remise de 150€ sur l'ensemble du séjour, et dès le 2^{ème} séjour de la même année scolaire (sur les mêmes bases), une remise supplémentaire de 75€ par séjour.